



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session extraordinaire du 15 novembre 2019

Sessione straordinaria di u 15 di nuvembre di u 2019

Rapport N° 2019-36

Raportu N° 2019-36

## Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Présentation du nouveau projet de règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires
Oggetu :	Presentazione di un novu prugettu di regulamentu di l'aiuti à e cumuni, intercumunalità è territorii

Par décision n°2018/9 du 11 juin 2018, la Chambre des Territoires avait approuvé à l'unanimité un règlement transitoire en faveur des communes, intercommunalités et territoires, et avait soumis au Conseil exécutif un certain nombre de propositions.

Sur la base de ces propositions et des observations recueillies auprès des maires et présidents des Communautés de communes, d'une part au travers d'un questionnaire et, d'autre part, lors des Scontri di i territorii, le règlement définitif d'aides aux communes, intercommunalités et territoires a pu être élaboré et vous est présenté ce jour, pour débat et pour approbation.

Prévu pour une période de quatre ans, 2020/2024, néanmoins révisable à mi-parcours, ce règlement entend maintenir les équilibres d'intervention entre les territoires, garantir l'équité de traitement par des procédures harmonisées, et l'équité de développement par des critères et des péréquations tenant compte des niveaux de contraintes des territoires.

Ainsi, les cadres d'interventions existants sont maintenus (dotation quinquennale, dotation école, dispositifs intempéries, dispositifs politiques urbaines) et sont adaptés aux nouvelles réalités territoriales, mises en évidence grâce au processus de concertation engagé.

Parallèlement, les dispositifs créés en 2018 pour répondre au mieux aux besoins des communes (Fonds de Solidarité Territoriale et Fonds de territorialisation) sont renforcés.

Enfin, les communes et intercommunalités disposeront d'un interlocuteur unique pour réceptionner les demandes, lesquelles seront ensuite réorientées vers les directions sectorielles.

Le projet de règlement, ses annexes et le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse sont joints au présent rapport.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.